HENRIMAN FORMATION

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

RECUEILLIR LES AVIS DE NOS PARTENAIRES POUR S'AMELIORER



Henriman a tenu son quatrième conseil de perfectionnement!

Le Conseil se tient 1 fois par an et rassemble la direction, des membres d'Henriman (équipe pédagogique mais aussi administrative), des représentants des délégués des alternants et aussi des gérants ou tuteurs des entreprises partenaires.

Le Conseil de perfectionnement constitue une obligation légale pour les CFA.

Il permet de recueillir les avis de nos entreprises partenaires afin d'améliorer nos offres de formation.

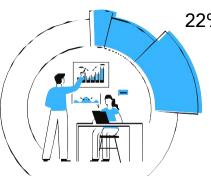
90.6% d'obtention des certifications sur présentation à l'épreuve finale

NOS CHIFFRES 2022-2023

329 apprenants

4.6/5 de taux de satisfaction de la formation

(retour des enquêtes à 100%)



22% de ruptures

82% d'insertion dans l'emploi

(retour des enquêtes à 52%)

4.1/5 de taux de satisfaction des apprenants pour leurs entreprises

(retour des enquêtes à 100%)

Le conseil recommande

- Conserver le rythme des visites d'entreprise (tous les deux mois)
- Valoriser les entreprises et les tuteurs impliqués dans la formation
- Sensibiliser les tuteurs aux relations humaines et à la valorisation
- ☐ Conserver le rythme de l'alternance soit 1 jour ½ ou 1 jour de formation selon le type de contrat
- Associer les compétences techniques cuisine aux travaux pratiques « régions »



Henriman s'engage à

- ☐ Développer les engagements RSE
- Créer des évènements solidaires avec des associations
- Mixer les groupes de formation sur les compétences communes en amphithéâtre
- Développer le distanciel par l'utilisation de la plateforme LMS Storiz
- Utiliser les fonds de la région dédiés à la mobilité et aux aides financières.
- Développer les formations en cuisine afin de répondre aux demandes

« Les suivis réguliers tous les deux mois sont nécessaires à l'évolution des compétences. Ce rythme régulier nous permet d'analyser nos pratiques professionnelles au vu d'améliorer nos compétences en entreprise et au CFA »